



« L'ÉDUCATION À LA SANTÉ AU COLLÈGE »

Ce numéro du Lien est consacré à L'ÉDUCATION À LA SANTÉ au collège.

Au sommaire, quatre articles Les deux premiers articles donnent le cadre général en définissant ce qu'est l'éducation à la santé et ce qu'il est possible de faire dans ce domaine à l'école.

L'article sur APARSA montre la mise en œuvre concrète d'actions d'éducation à la santé.

Enfin, la dernière partie recense les actions et les interventions proposées aux collégiens de Clapiers cette année.

Sommaire

1. La circulaire de l'éducation nationale du 24 novembre 1998
2. Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (**CESC**)
3. Les actions d'éducation à la santé d'une association montpelliéraine, **APARSA**, dans le domaine de la sexualité.
4. **LE CESC** actions au collège de clapiers cette année.
5. Agenda

1

La circulaire de l'éducation Nationale du 24 novembre 1998

La circulaire du 24 novembre 1998 définit les orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège.

Cette circulaire réaffirme la place de l'éducation à la santé dans les enseignements et aussi à travers l'ensemble des activités éducatives et de la vie scolaire.

Ces activités éducatives concernent également les parents, les divers services de l'État, les médecins du secteur hospitalier ou privé, les collectivités, les associations. Les personnels de santé - médecins, infirmier(e)s - et les personnels du service social ont un rôle essentiel.

L'éducation à la santé s'inscrit dans un projet éducatif global. « Elle prend en effet appui sur la transmission de savoirs et de connaissances, passe par l'organisation du cadre de vie à l'école et des activités éducatives, inclut enfin la prévention, qui vise à prémunir les jeunes contre les risques actuellement identifiés ».

L'éducation à la santé se déroule tout au long de la scolarité des élèves.

À l'opposé d'un conditionnement, l'éducation à la santé vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement.

Il est préconisé de favoriser un dialogue ouvert et organisé et de privilégier des objectifs liés au développement d'attitudes, à une réflexion sur les normes et les valeurs, le rapport à la loi, etc.;

« Le but est d'aider les élèves à réfléchir et à s'investir, individuellement et collectivement, en utilisant leurs acquis, à propos de situations en rapport avec la santé, vécues ou présentées sous forme de témoignages, d'enquêtes, de films ou d'autres documents. »

Les situations retenues, en cohérence avec les programmes, sont diversifiées au cours de la scolarité, et choisies parmi les questions relatives à l'alimentation, à la motricité et à la posture, à la sécurité, à la prévention des accidents et aux premiers secours, à la sexualité, à l'environnement, à des sujets de société (consommations nocives, violence, dépression).

2

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Le CESC est un dispositif propre à chaque collège ou lycée.

La composition du CESC au niveau de chaque établissement est variable. Il peut associer des représentants :

- De la communauté éducative : Éducateurs (CPE, infirmière, assistante sociale), professeurs et personnels ATOSS, parents, délégués-élèves.
- Des organismes institutionnels : Municipalité, justice, police.
- Des partenaires extérieurs : Notamment des représentants du milieu associatif.

La présidence est assurée par le chef d'établissement ou son adjoint

Ses objectifs sont de :

- Permettre une meilleure prévention des conduites à risque chez les adolescents (toxicomanie, alcool, violence...)
- Développer des attitudes et des comportements de citoyens responsables et tolérants dans les établissements scolaires

C'est un outil souple qui permet de fédérer les politiques de prévention et un lieu de cohérence : cohérence des adultes et cohérence des actions. Cet outil est le seul dispositif légal à la disposition des établissements scolaires pour élaborer un projet éducatif global avec les partenaires concernés.

La création d'un CESC est soumise au vote du conseil d'administration.

Au niveau académique et départemental des groupes de pilotage sont chargés :

- D'assurer la cohérence de la politique de prévention fixée par les autorités académiques
- D'aider les acteurs.

3

Les actions d'éducation à la santé d'une association montpelliéraine, APARSA

Le domaine de la sexualité et de la contraception sont souvent traités en terme de pratiques ou d'outils. Sexualité et contraception peuvent aussi être envisagés dans une approche globale de la **Santé** telle que l'envisage l'O.M.S. Par cette approche, on s'intéresse à la personne plutôt qu'au domaine spécifique de santé. On s'ouvre aux aspects physiologiques, mais aussi psychologiques et sociaux de la personne. Ainsi les notions de sexualité et de contraception sont reliées à celles de bien-être, de plaisir, de procréation, de relation et d'appartenance culturelle.

Cette vision amène les professionnels de la santé à adopter une démarche différente, en particulier dans le domaine de la prévention. **L'éducation pour la santé** dans le domaine de la sexualité comme dans celui du tabagisme ou de la toxicomanie propose de délaisser une démarche informative au profit d'une démarche éducative. Cette dernière s'appuie sur un travail d'écoute et utilise des techniques et outils d'animation en vue de mobiliser les élèves. Pour les adolescents, l'occasion est donnée de s'exprimer, d'échanger des points de vue, de poser des questions, de s'interroger sur leurs idées et leurs comportements et de confronter cette réflexion avec celle de leurs pairs. Ceci est d'autant plus important que la période pubertaire est caractérisée par le contraste entre le silence des mots et le bruit des sensations et des émotions

Les médias abreuvent largement les adolescents d'images et de messages concernant la sexualité des adultes. Si les pratiques sexuelles sont "banalisées", les aspects psycho-affectifs et la sexualité "ordinaire" sont largement éludés. Or les jeunes ont besoin, plus que jamais, d'être aidés à faire le tri parmi toutes les informations aujourd'hui disponibles.

L'intervention à l'école de professionnels de santé souvent extérieurs aux établissements, offre un cadre neutre et sécurisant permettant de mettre en mots la question de la sexualité humaine. Elle peut ainsi permettre aux jeunes d'intégrer des valeurs communes et des règles sociales, d'accepter les différences, de connaître et respecter les lois, et d'ainsi élaborer ses propres choix. La parole de l'adulte, les témoignages des autres jeunes, et l'ouverture du dialogue leur permettent d'acquérir une confiance qui leur fait cruellement défaut.

3

Les actions d'éducation à la santé d'une association montbéliéraine APARSA . (suite)

L'idée de l'éducation pour la santé des jeunes est qu'il est sans doute préférable d'avoir avec eux une réflexion sur ce qu'ils vivent plutôt que de leur dire ce qu'on ne souhaite pas qu'ils vivent. La notion de risque, même si elle est abordée, ne s'impose pas au centre des discussions mais se construit et prend un sens selon l'âge et le moment de vie des groupes d'enfants rencontrés. Ainsi, c'est au plus près de la réalité des jeunes que les informations concernant les risques dans ce domaine sont "travaillés".

La fin de l'adolescence est une période « seuil » de choix à faire, d'histoires à régler et de questions à poser pour pouvoir devenir adulte. Avoir eu l'occasion de s'interroger sur ce qu'est la relation amoureuse, ce qu'elle apporte et comment chacun de nous l'appréhende permet de construire ses propres repères et d'avoir accès à des choix « éclairés » au moment où les questions se posent.

A Montpellier, des professionnels de la santé ont mené cette réflexion et ont créé, il y a quelques années, une association dont l'objectif est de mettre en place des projets de prévention auprès des jeunes. Son action se situe dans le domaine des risques liés à la sexualité. Dans les établissements scolaires, des actions sont proposées en lien avec les chefs d'établissement, les enseignants et le personnel de santé présent, qui pourront en assurer la pérennité et la potentialisation. Ces actions peuvent aussi s'associer aux projets préexistants, dont l'action est similaire. Il s'agit de l'association « ApaRSa » : (**A**ssociation de **P**rofessionnels de la santé au service des **A**dolescents, dans le but de promouvoir ensemble des **P**aroles, des comportements de **P**révention concernant les **R**isques liés à leur **S**exualité dans le **R**espect de leur corps et de leur **s**Anté.

APARSA, une équipe de professionnels de la santé,
Un projet de prévention à construire avec la communauté éducative,
Une action, des rencontres éducatives auprès des adolescents
 pour aborder leurs questions sur la sexualité

De qui s'agit-il ?

Des professionnels de la santé, ayant choisi de mettre leurs compétences et leur expérience au service d'une action de prévention. Une équipe pluridisciplinaire, sages-femmes, assistantes sociales, psychologues, médecins, dont le travail de réflexion garantit le suivi des actions engagées.

L'association fonctionne de manière particulière : une équipe est constituée d'un animateur accompagné d'un autre professionnel de la santé, invité à se joindre au projet, pour en être momentanément l'observateur, et pour devenir éventuellement un nouveau membre de l'association.

A qui s'adressent-ils ?

Aux adolescents, aux jeunes de collège (4ème ou 3 °) et de lycée (2 °) à qui il est proposé des ateliers dans leur établissement.

Quel sont leurs objectifs ?

- **Promouvoir ensemble**, c'est à dire être à l'écoute des préoccupations, des valeurs que les jeunes défendent. Favoriser un espace, un temps privilégié pour que leur parole s'exprime dans le respect de leurs différences.
- **Réaliser des actions** ou mieux, des rencontres organisées autour d'ateliers, « images » ou « contes ». Un temps minimum de 5 heures à répartir dans l'emploi du temps des jeunes. Mais aussi des projets à inventer en équipe, à adapter en fonction des demandes, et à transformer au gré des questions élaborées par les jeunes.
- **Élaborer des comportements de prévention**, en reconnaissant, avant tout, le risque et la manière dont chacun l'appréhende, en définissant la notion de prévention et les moyens concrets de protection, en recherchant les arguments personnels qui pourront, en situation de risque défendre l'attitude de prévention.
- **Mobiliser les la communauté éducative** pour construire ensemble une information cohérente et assurer un relais à l'action de l'association.

.../...(suite page 4)

3

APARSA.. (suite)**Les interventions proposées aux établissements :**

Interventions de 5 heures auprès de jeunes de collèges et lycées au moyen de rencontres organisées autour d'ateliers, sur le thème des plaisirs et des risques de la sexualité à l'adolescence. Ces interventions se font à l'invitation d'un professeur, d'une infirmière ou d'un médecin scolaire avec lesquels nous souhaitons établir un véritable partenariat.

Une intervention dans une classe se divise en **2 séances** faites à 2 mois d'intervalle :

Une classe est divisée en petits groupes de 10 élèves environ, par séance.

Les thèmes abordés concernent la santé des jeunes, leurs soucis dans ce domaine en y incluant progressivement celui des risques liés à la sexualité, les notions de contraception et de protection vis à vis des MST dans un concept plus large d'égard pour soi, pour son corps, sa santé et ceux des autres. Enfin il est pour nous fondamental de les encourager à faire confiance aux mesures de prévention qu'ils proposent et de leur laisser les adresses de lieux ou de personnes qui pourront établir un relais avec la démarche entreprise dans leur établissement.

Un cadre commun, la réunion-discussion mais des outils multiples pour favoriser l'expression de chacun et l'adaptation à chaque groupe : utilisation d'images, d'histoires qui les mettent en situation, d'articles à commenter, de questionnaires, de jeux, de grilles à remplir, de slogans à créer...

L'équipe animatrice est composée d'un animateur de l'association et d'un binôme, professionnel de Santé mais qui sera l'observateur de l'intervention. (il peut s'agir de l'infirmière scolaire de l'établissement, d'un médecin intéressé, d'une sage-femme de PMI, etc...) Son compte-rendu est un outil de travail fondamental pour les équipes.

Le financement est assuré par des subventions (DDASS, DRASS, Conseil Général principalement) auquel s'ajoute une participation de 125 Euros par classe rencontrée, demandée aux établissements.

Tout ceci étant posé, il reste encore à inventer, modifier, ajouter, pour que ces actions s'adaptent à la réalité que vit chaque groupe classe. Il reste à construire des "temps relais" avec la communauté éducative, pour que cette action se poursuive dans le temps et offre aux jeunes la possibilité de prolonger la réflexion initiée et d'expérimenter le soutien d'adultes proches de lui.

APARSA, 636 avenue du Père Soulas, 34 090 Montpellier. Tel/Fax 04.67.52.41.66

4

**les différentes actions programmées
du C.E.S.C. du collège François Mitterrand**

Elles concernent en priorité les élèves mais aussi les professeurs et les parents.

Axe 1: Prévention de la violence:

- stage d'intégration des élèves de **6ème** à Saint Bauzille
- la conduite à 2: **3ème**
- intervention de l'Association contre la violence routière 5ème et 4ème

Axe 2: Prévention des dépendances

- intervention de la brigade de gendarmerie de Lunel **6ème et 3ème**
- visite du centre Épidaure **5ème et 4ème**

Axe 3: Contribution à l'éducation et à la citoyenneté

- accueil des classes de **6ème** sensibilisation au rôle de délégué
- exposition droits et devoirs des 13-18 ans **4ème et 3ème mais aussi certaines classes de 5ème** (selon la motivation de leur prof d'éducation civique)
- conférence- débat sur "loi, justice, responsabilité éducative" **parents + communauté éducative**

Axe 4: information et prévention santé:

- les M.S.T avec prof de SVT en **4ème**
- info dyslexie en direction des **professeurs**
- bien se nourrir ici et ailleurs dans le cadre des **IDD** avec prof de S.V.T.

La formation de tous les délégués élèves demandée (par nous) n'a pas été financée même chose pour la formation aux gestes de 1er secours qui aurait concerné les élèves volontaires de 3ème.

AGENDA :

- Prochaines date conseil local :
Mercredi 28 avril 2004 à 20h45 au collège.
- Réunion parents/ professeurs
Jeudi 1 avril 2004
- Site Internet de clapiers pour retrouver *Le Lien-*
<http://fcpe-clapiers.chez.tiscali.fr>

